

RETRAIT DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

CADRE 1 : DEMANDE DE RETRAIT déposée le 22/06/2023, par : FREE MOBILE demeurant à : 16 rue de la ville l'évêque - 75008 PARIS représenté par : Monsieur LOMBARDINI Maxime pour : Modifications de l'installation sur un terrain sis à : 10 Rue Boucicaut à Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : DÉCLARATION PRÉALABLE n° : DP 076 451 20 00075 2023.782 surface de plancher (1) : - surface du terrain : 1 367,00 m ² cadastre : AZ97
--	---

LE MAIRE

Vu la demande de déclaration préalable sus-visée (cadre 1) ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;
Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 Q ;
Vu l'autorisation de déclaration préalable DP 076 451 20 00075 en date du 28/07/2020 délivré à FREE MOBILE représentée par Monsieur LOMBARDINI Maxime pour des modifications de l'installation ;
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 22/06/2023 tendant au retrait de ladite déclaration préalable ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation de déclaration préalable susvisée est **retrirée**.

ARTICLE 2 : madame la directrice générale des services de la ville et monsieur le directeur des services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 26/06/2023
pour le maire et par délégation



Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine

